

aratoires commodes, en bon ordre et améliorés.

120. Chaque partie de la ferme sera en bon état de production.

130. Celui qui aura eu le premier prix pour la tenue de sa terre, ne pourra plus concourir que dans une classe supérieure ou dans un concours ouvert à plusieurs comtés, pour ceux qui auront été primés dans leurs propres comtés.

140. Dans les comtés près des villes où se cultivent les légumes et le foin sur une grande échelle, ces conditions pourront être modifiées par les directeurs.

On ne peut rien ajouter à ces clauses, si ce n'est l'avantage qu'il pourrait y avoir après quelques années, en faisant concourir entre eux et de temps à autre, ceux qui auraient remporté les premiers prix; mais il est évident que ceci ne presse guère pour le moment.

150. A chacune des conditions 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e des fermes bien tenues, mentionnées ci-devant, les juges alloueront, pour motiver leur jugement, dix points; et en faisant l'examen d'une ferme ils retrancheront une partie ou la totalité des dix points, suivant que la condition sera plus ou moins ou point du tout remplie.

160. Quant à la 12e, ils alloueront à chaque partie de la rotation (à chaque sole) un nombre égal de points, de manière à former toujours, quelque soit le mode d'assoulement, le nombre de 50; et ils conserveront ou diviseront le nombre de points attribués à chaque sole, suivant l'état de production.

La nécessité de ces clauses est évidente si l'on admet celles qui précédent. Ces clauses réduisent toute l'organisation en un système facile à contrôler, qui permet aux juges de faire leur devoir, débarrassés des nombreuses entraves qu'ils renconterait à tout instant sans ces règlements si sages; de plus, elles permettent au Conseil Agricole de juger dans un coup d'œil de l'état de l'agriculture sur les meilleures fermes dans chaque comté; de comparer les progrès dans les différents comtés et de mieux remplir son but qui est de diriger l'agriculture du pays de manière à assurer son plus grand développement et par là même, le bien-être de la classe agricole, celle qui tient entre ses mains la principale richesse du pays.

Nous ne pouvons donc qu'approuver de tout cœur ce programme qui, comme le disaient en notre présence

plusieurs de nos meilleurs agriculteurs, prouve évidemment les connaissances pratiques et la sagesse de notre nouveau Conseil Agricole. Nous n'ajoutons qu'un mot, c'est qu'au lieu de voir ces concours restreints aux Comtés, nous désirons qu'ils s'étendent à toutes les paroisses de cette Province aussitôt qu'on pourra le faire avec facilité. Car, il ne faut pas en douter, ces prix s'ils sont assez élevés, nous assureront d'abord dans chaque Comté, et plus tard dans chaque paroisse, de vérifiables fermes modèles, qui offriront non-seulement l'avantage de ne rien coûter à l'administration, mais qui de plus seront conduites par les agriculteurs les plus intelligents et les plus actifs du pays.

CULTIVONS NOUS TROP DE GRAINS?

Rappelons-nous d'une chose qui saute aux yeux de tout cultivateur intelligent; nos terres s'épuisent parceque nous cultivons trop de grains et parceque nous manquons d'engrais, ou plutôt, parceque nous ne gardons pas assez de bétail pour en produire et que nous nourrissons très mal les quelques têtes que nous conservons comme malgré nous.

FAUT-IL FAIRE PLUS DE BEURRE?

Il est une autre chose non moins évidente, c'est que le marché américain qui, il y a quelques années, nous enlevait tous nos menus grains à des prix passables ne le fait plus maintenant que lorsque la récolte y manque. Cet état de chose devra durer encore quelques années au moins; mais, le beurre se vend toujours un prix rémunératif. Une lb. de beurre se transporte aussi facilement en Angleterre ou à New-York, qu'une livre d'avoine, mais elle vaut 20 à 30 fois autant. De plus, le bon beurre obtient toujours son prix. Il existe actuellement à Montréal, et c'est la règle dans tous les grands centres, une différence de 5 à 10 cents par livre entre les différentes qualités de beurre; c'est-à-dire que sur le profit du rendement en beurre de dix bonnes vaches, disons à 150 livres par année par vache, la ménagère qui a la réputation de toujours faire de bon beurre obtient \$150 de plus que celle qui fait du beurre ordinaire.

Nous mettons le rendement d'une vache à 150 livres, la moyenne n'est que de 75 livres pour cette Province, et cependant, nous pourrions facilement trouver plusieurs fermiers qui obtiennent non seulement 150, mais bien 225 à 250 livres, en moyenne, par vache. Le bon cultivateur qui soigne bien ses vaches et qui fait invariablement

de bon beurre, en supposant qu'il ne le vendrait qu'un schelling la livre, obtient donc \$500 par année pour le produit de dix vaches, tandis que l'autre qui manque de précaution et qui se contente de 9d. par livre et de 75 livres par année par vache ne reçoit que \$150. Or, nous connaissons plusieurs cultivateurs qui obtiennent 28 sous, en moyenne, pour tout leur beurre.

Il y aurait donc une différence d'au-delà de \$400 par année sur le rendement de 10 vaches seulement.

Voilà des faits incontestables que nous voudrions voir méditer par tous nos cultivateurs qui se plaignent avec raison que leurs produits en grains ne se vendent pas et que leurs terres s'épuisent!

QUELLE EST LA MEILLEURE SOURCE DE REVENUS POUR LE CULTIVATEUR CANADIEN?

Nous pourrions montrer également l'avantage de l'engraissement des animaux qui offre toujours des profits pour celui qui cultive des fourrages et des légumes propres à ce genre d'industrie, mais nous remettons ce sujet important afin de pouvoir le traiter plus au long, plus tard.

Si nous avons fatigué les amis de la routine qui liraient par hazard ce qui précède, nous les plaignons d'autant plus que nous leur promettons bien de revenir souvent sur le sujet de la production du beurre et de la viande comme la source la plus considérable de revenus pour le cultivateur canadien et la seule qui, sous les circonstances actuelles, peut promettre des profits certains et par ses revenus directs en argent et par l'amélioration des terres qu'assurer à l'emploi d'un fumier plus abondant et meilleur.

L' "Opinion Publique."

Nous avons reçu avec plaisir le nouveau journal illustré, publié sous ce titre, par MM. Desbarats, Mousseau & David. Cette publication hebdomadaire traitera de tous les sujets qui peuvent intéresser notre population, et d'agriculture entr'autre chose; ses illustrations promettent d'être intéressantes, variées et très bien exécutées. Nous lui souhaitons le plus grand succès.

Notre nouveau frère voudra bien nous permettre une rectification au sujet des journaux illustrés. Il semble ignorer que la *Semaine Agricole* a donné des illustrations dans chacun de ses numéros. *L'Opinion Publique* n'est donc pas, comme elle l'affirme, le premier et le seul journal illustré publié en français dans cette Province.